

Madame la Présidente,

Excellences,

Mesdames et Messieurs les Ministres ici présents,

Je voudrais, tout d'abord, exprimer mes vifs remerciements au Secrétariat de la Convention de **sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement** pour tenir les réunions des parties à la Convention susmentionnée et à son protocole.

Mes remerciements sont aussi adressés au Gouvernement de Montenegro et la population de cette belle ville de Budva pour l'accueil chaleureux que m'était réservé dès mon arrivée.

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs ici présents,

Je voudrais aussi souligner l'importance de notre présence dans cet important Forum à qui nous accordons une très grande importance que nous sert d'une occasion exceptionnelle de vous faire connaître notre expérience en Guinée-Bissau en matière de ce que nous appelons la démocratie environnementale et ce que contribue pour un partage des informations et des connaissances sur la gestion environnementale participative.

La Guinée-Bissau est un petit pays avec une forêt tropicale et une zone côtière riche en biodiversité, mais que, selon les rapports des Nations Unies, s'avère très vulnérable aux effets néfastes du changement climatique.

Pour cette raison, le Gouvernement a adopté des mesures internes pour faire face à cette situation au niveau national et toujours en collaboration avec la communauté internationale en vue de mener une politique environnementale nationale cohérente et liée à un combat en vue d'une conservation environnementale au niveau global.

En effet, beaucoup sont les actions menées vers une gestion environnementale au niveau interne en commençant par une évolution institutionnelle, élaboration et mise en œuvre des instruments de politique de gestion **environnementale**, l'adoption et la mise en œuvre des Conventions et ses Protocoles respectifs, ainsi que d'autres instruments de caractère international et juridiquement concernés.

En tant que Partie de trois Conventions de Rio, dont le pays a beaucoup fait dans la mise en œuvre des recommandations découlant d'autres instruments, notamment:

- a) L'Agenda 21, en mettant en œuvre le Chapitre 10;
- b) L'Agenda 2030, avec accent particulier dans l'Objectif 16; et
- c) La défense des Domaines Prioritaires préconisés par l'Agenda 2063 que prévoit, de façon claire, les enjeux de la Bonne Gouvernance, de la Démocratie et le respect pour les Droits Humains;

Mesdames et Messieurs,

D'autre part, le Pays a démontré aussi une grande volonté dans plusieurs aspects en ce qui concerne le besoin de la mise en œuvre des recommandations découlant du Chapitre Dix de l'Agenda 21.

Je voudrais faire mention **plus précisément** aux points qui coïncident avec les piliers de la Convention d'Aarhus, notamment la création de la Conférence Nationale de l'Environnement à travers le Décret numéro Onze Quatre-vingt-seize, publié dans le Journal Officiel. Cette Conférence Nationale sur l'Environnement était créée pour servir de Forum National de Dialogue, de Réflexion Nationale et de Concertation entre les acteurs clés qui interviennent dans le domaine environnemental, notamment, l'Etat, les ONG's, le secteur privé, les communautés locales dans la perspective d'une fructueuse participation de toute la société.

Il faut aussi souligner que dans le cadre de la promotion de la démocratie et la participation publique dans le processus de gestion environnementale, la Guinée-Bissau a adopté en mai de l'année mil neuf-cents quatre-vingt-dix-sept, la première loi cadre des Aires Protégées.

Cette Loi avait été révisée en mars deux mille onze, suivi par des Décrets sur la création des Parcs Naturelles pour la conservation des espèces de faune en voie d'extinction, tels les hippopotames, les tortues marines.

Ces Aires protégées ont été créés sur base de renforcer l'échange d'informations, participation du publique dans le processus de gestion environnementale et naturellement promouvoir la démocratie environnementale.

Tous ces actions sont développées sous les orientations de l'Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées en comptant avec un soutien des administrations étatiques au niveau local, des communautés locales, des ONG's que sont dans la base de ce organe de décision qu'on appelle Conseil de Gestion qu'existe dans tous les Parcs en Guinée-Bissau.

Madamme la Président,

Mesdames et Messieurs,

Tout ce processus de participation publique de façon démocratique se fonde sur du respect stricte du droit coutumier, de la culture et du savoir-faire des populations autochtones.

En ce qui concerne la question de l'accès à la justice en matière d'environnement, en dépit du fait que nous impliquons déjà le procureur et le pouvoir judiciaire dans les programmes de renforcement des capacités afin qu'ils puissent vraiment se sentir importants dans le processus de gestion environnementale.

Pour terminer je voudrais vous assurer ici que, le Gouvernement a approuvé et publié tout récemment le Décret numéro cinq deux mille dix-sept sur la Participation Publique dans le processus de évaluation environnementale de toutes les activités susceptibles de causer des dégâts sur l'environnement, ainsi que pour les nouvelles générations dans l'avenir.

Tous les mots que j'avais prononcé dans cette tribune a un but: Manifester notre ferme volonté d'intégrer cette Convention d'Aarhus tel que la Guinée-Bissau a fait déjà mention lors de la Vingtième Réunion du Groupe de Travail des Parties à la Convention en juin deux mille seize à Genève.

J'ai l'espoir que la Déclaration de Budva peut nos servir comme exemple d'inspiration pour améliorer les aspects liés aux trois piliers de la Convention d'Aarhus et pouvoir partager les expériences acquises avec divers acteurs.

Excellences,

Je ne pouvais pas terminer mon intervention sans faire mention à l'assistance qu'était accordé à la Guinée-Bissau en vue de l'élaboration d'un rapport sur l'Évaluation préliminaire du cadre institutionnel, politique et juridique de la Guinée-Bissau relatif à notre adhésion à la Convention d'Aarhus.

Merci de votre aimable attention.